

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 19 Novembre 2018

L'An deux mille dix-huit, le Lundi 19 Novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au Centre Culturel Sidney BECHET, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 24

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. SOILHI - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - C. RENKLICAY - G. BAGAVANE - T. DIAWARA - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. GIBERT - S. GAUBIER - K. OUKBI

Absents Excusés Représentés : 7

S. LAATIRISS représenté par M. AUBRY - M. GAMIETTE représenté par Y. LE BRIAND - A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY - Y. ITOUA représentée par Y. BOUKANTAR - C. MABANZA représentée par F. OGBI - L. HERGAUX représentée par D. ATIG - A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents : 4

C. M'PIANA - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS.

Délibération N° DEL – 2018 – 0112 : « Dispositions relatives à la prime annuelle spécifique ».

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°139-91 du Conseil Municipal du 19 novembre 1991 relative à la prime annuelle spécifique,

Considérant les remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes dans le cadre du contrôle de gestion 2011 à 2016, la Collectivité a pris l'engagement de supprimer la prime annuelle spécifique,

Délibère, et,

Décide de supprimer la prime annuelle spécifique à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire

Philippe RIO

Vote : A l'Unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 21 NOV. 2018

Transmis au contrôle de légalité le : 21 NOV. 2018